

Le rapport de la convention citoyenne pour le climat





Analyse du rapport final

Cette note présente les **propositions retenues par la convention citoyenne** sur le climat les 19 et 20 juin 2020. Le rapport a été remis à la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth BORNE.

A noter : le président de la République rencontrera à son tour les membres de la convention le **29 juin** pour discuter de la formalisation des propositions faites.

A noter : création par les membres de la convention d'une association dont le but sera de suivre l'avancée des propositions.

Les principaux organisateurs de la convention citoyenne

	Patrick BERNASCONI , président du Conseil économique, social et environnemental Ancien entrepreneur des Travaux publics
	Thierry PECH , co-président du comité de gouvernance et directeur général de Terra Nova Ancien éditeur
	Laurence TUBIANA , co-présidente du comité de gouvernance et présidente directrice générale de la Fondation européenne pour le climat Ancienne négociatrice de l'accord de Paris sur le climat
	Julien BLANCHET , rapporteur général du Comité de gouvernance et vice-président du CESE
	Jean JOUZEL , expert climat, climatologue, membre de l'Académie des sciences et conseiller au CESE
	Anne-Marie DUCROUX , experte climat et présidente de la section de l'environnement du CESE
	Michel COLOMBIER , expert climat et co-fondateur et directeur scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales

	Mathilde IMER , experte démocratie participative et co-présidente de l'association Démocratie ouverte
	Loïc BLONDIAUX , expert démocratie participative, professeur de science politique
	Jean-Michel FOURNIAU , expert démocratie participation et directeur du groupe « Participation, décision, démocratie participative ».
	Jean GROSSET , expert du champ économique et social, questeur du CESE et directeur de l'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès
	Dominique GILLIER , expert du champ économique et social, vice-président du CESE et chargé de mission à la prospective à la CFDT
	Marie-Claire MARTEL , expert du champ économique et social, présidente de la Coordination des fédérations et associations de cultures (COFAC) et conseillère au CESE
	Catherine TISSOT-COLLE , expert du champ économique et social, directrice de la communication et du développement durable d'ERAMET et conseillère au CESE
	Léo COHEN , expert du ministère en matière de climat et de processus participatifs Ancien collaborateur politique au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire
	Ophélie RISLER , expert du ministère en matière de climat et de processus participatifs et cheffe du département « Lutte contre l'effet de serre » de la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire

Les faits marquants

- Sur l'usage du référendum

Les membres de la convention citoyenne ont approuvé l'usage du référendum sur trois points de leurs travaux, une **modification du préambule** et de l'**article 1^{er}** intégrant les enjeux de la lutte contre le changement climatique et la **création du crime d'écocide**. Sur la création d'un nouvel outil pénal, une proposition de loi, en ce sens, a été rejetée durant la session ordinaire de 2020.

- Sur l'adoption des mesures

Globalement les membres ont approuvé la **majorité des propositions**, la **seule mesure refusée** par les membres de la convention est le **passage à une semaine de quatre jours avec 28 heures de travail par semaine** (Contre : 65%).

Pour information, le rapport global a obtenu une majorité significative avec **95% de vote positif**.

Les mesures ayant recueilli une large approbation	Les mesures ayant recueilli une faible approbation
Réformer le fonctionnement des labels (100%)	Révision du préambule de la constitution (76%)
Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages (99%)	Réduire les émissions des gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides (59,7%)
Développer les circuits courts (99%)	Réforme du CESE (59%)
Réformer l'enseignement et la formation agricole (99%)	
La PAC comme levier de transformation au niveau national (99%)	
Inciter au développement d'une pêche à faible émission (99%)	
Légiférer sur le crime d'écocide (99%)	

- Sur les réactions



« Le Président rencontrera les 150 citoyens le 29 juin. Il évoquera devant eux la suite. À titre personnel, je suis **favorable à un référendum** [...]. Des questions multiples permettraient de faire partager les travaux de cette dernière avec tous les Français. **L'organisation prendrait du temps**, mais ce serait utile pour faire mûrir la conscience écologique ». Elisabeth BORNE le 20 juin 2020 dans le JDD.



« Il faut aujourd'hui réconcilier l'économie avec l'écologie. Une fois encore, nous ne devons **pas retomber dans une logique de décroissance, de contrainte et punitive** ». Christian JACOB le 21 juin 2020 sur BFMTV.



« Les propositions faites par la Convention Citoyenne Pour Le Climat sont **fortes** et prouvent comme les Françaises et les Français sont **prêts à faire bouger les lignes**. Le **référendum ne peut pas être une nouvelle façon de laisser traîner les choses** ». David BELLIARD le 21 juin 2020 sur BFMTV.



« Par respect pour la démocratie et en regard des enjeux d'avenir à traiter, il ne faut pas que de **futures conventions citoyennes se refassent avec autant d'impréparation**, entraînant au fil de l'eau improvisations, revirements soudains et **relative opacité sur les processus décisionnels**. Nous avons besoin de consolider les modalités de réponse des pouvoirs publics, les suites de cet énorme travail ne reposant actuellement que sur une promesse présidentielle ». Elodie MARTINIE-COUSTY, membre du bureau de France Nature Environnement.



« **Déception face aux résultats** de la prétendue convention citoyenne : reprise de la vulgate du lobby écologiste, hausse des salaires, baisse de la durée du travail, ignorance de l'économie, **absence totale de légitimité**. Le tirage au sort confirmé comme **imposture démocratique** ! ». Philippe BAS, président de la commission des lois au Sénat



« Un grand bravo à ces 150 citoyennes et citoyens engagés pour l'environnement avec leurs **propositions audacieuses et inspirantes** ! ». Anne HIDALGO, maire de Paris



« En février dernier, j'ai été auditionné par la convention citoyenne. Aujourd'hui, les 150 membres de la convention remettent leurs propositions au gouvernement. La Convention Citoyenne pour le climat est **une chance pour notre démocratie**. Bravo à tous pour l'ensemble des travaux ». Emmanuel FABER, CEO Danone

1. Modification de la constitution

Les membres de conférence citoyenne proposent de d'adapter la constitution de la Vème République « afin de mieux garantir dans le texte fondamental de la République française, la lutte contre le dérèglement climatique et pour le respect de l'environnement devenus des enjeux vitaux pour le système vivant ».

Article modifié	Rédaction actuelle	Modification proposée
Préambule (Oui : 76%)	<p>Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.</p> <p>En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.</p>	<p>Ajouter un deuxième alinéa nouveau au préambule :</p> <p>La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité</p>
Article 1 ^{er} (Oui : 85%)	<p>La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.</p> <p>La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.</p>	<p>Ajouter un troisième alinéa nouveau à l'article 1^{er} :</p> <p>La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique.</p>

2. Renforcement du contrôle des politiques environnementales

Les membres de la convention souhaitent accorder « une place plus importante aux citoyens dans les mécanismes de contrôle, de renforcer l'efficacité des instances existantes et d'envisager la création d'un défenseur de l'environnement ». (Oui : 82%)

Numéro	Proposition
Proposition 1	Renforcer l'efficacité des voies de recours des citoyens pour agir contre des atteintes portées à l'environnement. L'introduction dans la loi du préjudice écologique et de la possibilité d'action en groupe offre des voies intéressantes. La Convention recommande d'en faciliter les voies d'accès (information, accès, rapidité de traitement, conditions de recevabilité), d'étendre le préjudice écologique à l'action de l'administration et d'augmenter le niveau des sanctions financières et pénales à l'encontre des atteintes à l'environnement. Leur montant actuel est peu dissuasif
Proposition 2	Renforcer la transparence et la précision des rapports d'évaluation a priori des lois dans le domaine environnemental. Mettre en place une évaluation a posteriori plus efficace et contraignante. Rendre accessible au public à l'ensemble de ces rapports
Proposition 3	Renforcer la coordination entre les différentes instances de contrôle existantes (les instances de contrôle conçues par les membres de la Convention devront être efficacement intégrées à cet écosystème : parquet environnemental, politique environnementale, Haute autorité sur

	les limites planétaires) et accroître l'efficacité du corps des inspecteurs de l'environnement, notamment en augmentant leur effectif. Associer plus efficacement la société civile organisée ainsi que les citoyens directement au sein de ces mécanismes de contrôle
Proposition 4	Envisager la constitutionnalisation du contrôle environnemental afin d'en garantir l'indépendance et l'inamovibilité. Les membres de la Convention recommandent la réalisation d'une analyse approfondie afin d'envisager la création d'une nouvelle instance de contrôle qui pourrait être un « Défenseur de l'environnement », sur le modèle du Défenseur des droits, avec : <ul style="list-style-type: none"> - Son intégration à la Constitution garantissant son indépendance, sa force d'action et lui conférant une autorité symbolique importante ; - La facilité de recours de la part des citoyens (le Défenseur des droits peut être saisi), la publicité de ses rapports et son autonomie par rapport au Gouvernement ; - Une intégration des citoyens à ces instances de contrôle. Les membres de la Convention recommandent de s'inspirer de cette institution si un nouvel organe de contrôle des politiques environnementales devait être mis en place.

3. Réforme du Conseil économique, social et environnemental

Les membres de la convention citoyenne proposent une réforme du CESE « afin de répondre au manque de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions politiques en relégitimant l'action politique ». **(Oui : 59%)**

Numéro	Proposition
Proposition 1	Mettre en place des mandats citoyens en sélectionnant par la voix du tirage au sort des conseillers du CESE, avec deux options retenues : soit une même proportion de citoyens et de représentants de la société civile organisée (50/50), soit une part de citoyens entre 15 et 20 % de l'ensemble. Il conviendra de s'assurer que le tirage au sort soit représentatif de la diversité des français, comme cela fut le cas dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat
Proposition 2	Réfléchir à une durée de mandat spécifique pour les membres citoyens en prenant en compte deux paramètres : permettre aux membres tirés au sort d'acquérir une expertise sur un sujet ; permettre de conserver une lecture citoyenne des enjeux et solutions et éviter que les membres tirés au sort ne soient sous l'influence des représentants d'intérêts. Le mandat des citoyens tirés au sort ne doit pas être renouvelable. Organiser régulièrement et sur des thématiques diverses des conventions consultatives pour définir les enjeux et proposer des solutions pour les grands projets nationaux sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat
Proposition 3	Renforcer les prérogatives du CESE qui apparaît aux membres de la Convention comme une institution intéressante pour apporter une réponse à la crise climatique. Son rôle de conseil lui permet d'établir des avis, ces derniers permettent d'analyser les projets et propositions de loi et d'émettre des avis pour apporter de la connaissance sur des sujets, notamment environnementaux. En ce sens, les membres de la Convention proposent de : <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la consultation du CESE lors de la rédaction de projets ou propositions de loi. Au moment de sa livraison, l'avis peut faire l'objet d'un débat public au sein des assemblées parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) sous recommandation du CESE. - Rendre plus contraignant la prise en compte de l'avis du CESE tout en maintenant sa fonction consultative. L'ambition de la Convention n'est pas de faire du CESE une assemblée décisionnaire membre du Parlement
Proposition 4	Renommer le CESE. Les membres de la Convention pensent notamment au nom suivant : Chambre de la Participation Citoyenne (CPC).

4. Propositions du groupe de travail : Se loger

Objectif	Proposition
Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040 (Oui : 87,3%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover de manière globale (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Déployer un réseau harmonisé de guichets uniques (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Système progressif d'aides à la rénovation, avec prêts et subventions pour les plus démunis (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métier du BTP vers des pratiques écoresponsables (Proposition disposant d'une transcription législative).
Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries (Oui : 92%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Contraindre par des mesures fortes les espaces publics et les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation d'énergie (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Changer en profondeur les comportements en incitant les particuliers à réduire leur consommation d'énergie ; c. Inciter à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces publics et ceux ouverts au public ainsi que les bâtiments tertiaires (température moyenne maximale de 19°, renoncer à la climatisation en deçà de 25°).
Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages (Oui : 99%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLU16 et PLU7 conformes aux SCoT8 (et non plus compatibles) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraichères autour des pôles (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés ; f. Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants ; g. Faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus (Proposition disposant d'une transcription législative dans la SL3.1) ; h. Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition (Proposition disposant d'une transcription législative) ; i. Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires ; j. Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation des terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements ; k. Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif ; l. Financer les rénovations des logements dans les petites communes ; m. Rendre les centres plus attractifs par la revitalisation des commerces et le maintien des écoles en milieu rural.

5. Propositions de groupe de travail : Se nourrir

Objectif	Proposition
Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses (Oui : 93%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Mettre en place une prime à l'investissement pour les établissements leur permettant de s'équiper en matériel, de former les personnels, de mener des campagnes de sensibilisation afin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Proposer un bonus de 10 cts par repas pour les petites cantines bio et locales (moins de 200 repas par jour) pour les aider à absorber le surcoût les 3 premières années de leur transition (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Créer un "observatoire de la restauration collective" ayant pour objectif de partager les bonnes pratiques et de suivre l'atteinte des objectifs de la loi EGalim ; d. Mettre en place un organisme de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre de la loi EGalim ; e. Encourager la réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire ; f. Passer à un choix végétarien quotidien dans les self-services à partir de 2022 et inciter la restauration collective à menu unique à développer des menus végétariens (Proposition disposant d'une transcription législative) ; g. Étendre toutes les dispositions de la loi EGalim à la restauration collective privée à partir de 2025 (Proposition disposant d'une transcription législative) ; h. Étendre la liste des produits éligibles aux 50% définis par la loi aux agriculteurs en transition vers le bio, et aux produits à faible coût environnemental ; i. Aider à la structuration des filières afin qu'elles arrivent à faire reconnaître des produits dans des signes de qualité.
Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs (Oui : 98%)	Assurer la présence de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) dans les négociations, rendre la méthode obligatoire à toutes les filières et organiser des rendez-vous réguliers à l'échelle des interprofessions, obliger la transparence les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats.
Développer les circuits courts (Oui : 99%)	Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics.
Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel (Oui : 97%)	Poursuivre les efforts dans la restauration collective.
Développer les pratiques agroécologiques (Oui : 98%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Atteindre 50% d'exploitations en agroécologies en 2040 ; b. Inscription dans la loi et le PSN : Développer l'agriculture biologique (maintenir l'aide à la conversion, restaurer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, faire supporter le coût de certification annuelle du label par l'État) ; c. Engrais azotés : Augmenter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (Proposition disposant d'une transcription législative)

	<ul style="list-style-type: none"> d. Diminution de l'usage des pesticides avec une interdiction des produits CMR, diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et interdiction des pesticides les plus dommageable pour l'environnement en 2035 (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Inscription dans la loi et le PSN : Aider à la structuration de la filière des protéagineux (augmentation de l'autonomie du cheptel animal français, 100% d'autonomie pour l'alimentation humaine en protéines végétales, accroissement de la diversification des cultures dans la PAC, mise en œuvre du Plan Protéines Végétales national) ; f. Inscription dans la loi et le PSN : Aider au maintien des prairies permanentes (éviter au maximum les terres nues en mettant en place un couvert végétal obligatoire, rémunérer les services rendus par les agriculteurs pour le stockage de carbone par leurs activités) ; g. Inscription dans la loi et le PSN : Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre, accompagner les éleveurs vers une restructuration de leurs cheptels pour améliorer la qualité de production.
Réformer l'enseignement et la formation agricole (Oui : 99%)	Réformer l'enseignement et la formation agricole : intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs, former les conseillers techniques aux pratiques de l'agroécologie.
Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la PAC (politique agricole commune) (Oui : 97%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Relever les niveaux d'exigences des conditions de verdissement ; b. Transformer l'attribution des aides à l'hectare vers des aides à l'actif agricole.
La PAC comme levier de transformation au niveau national (Oui : 99%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat du Plan Stratégique National (PSN) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Mettre en compatibilité le Plan Stratégique National (PSN) avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Santé Environnement, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Intégrer toutes les dispositions concernant le développement de l'agroécologie au Plan Stratégique National (PSN)
Inciter au développement d'une pêche à faible émission (Oui : 99%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Améliorer la connaissance des stocks/déplacements de poissons pour mieux définir les quotas et éliminer la surpêche ; b. Poursuivre les efforts de limitation de la pêche dans les zones et pour les stocks fragiles, et affermir les contrôles sur l'interdiction de la pêche en eau profonde ; c. Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement, afin d'éviter de pêcher les poissons dans leur milieu naturel ; d. Protéger la capacité des océans à stocker du carbone, notamment en protégeant les baleines et les espèces marines ; e. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche et au transport maritime en poursuivant la modernisation de la flotte de bateaux vers des systèmes de propulsion vert (Proposition disposant d'une transcription législative).
Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en	<ul style="list-style-type: none"> a. Renégocier le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) au niveau européen pour y intégrer les objectifs climatiques de l'accord de Paris ; b. Demander au gouvernement français de défendre une réforme politique commerciale européenne : inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants, mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés, garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations ;

émissions de gaz à effet de serre en France (Oui : 91%)	c. Demander au gouvernement français de défendre des positions auprès de l'OMC : prendre en considération les accords de Paris dans les négociations commerciales, mise en place de sanctions pour les États récalcitrants, inclure les clauses environnementales dans les négociations d'accords commerciaux.
Perfectionner l'éducation des futurs consommateurs (Fusionné avec un autre objectif)	a. Mieux informer le consommateur en renforçant la communication autour du PNNS et réformer le PNNS en PNNSC (Proposition disposant d'une transcription légistique) ; b. Interdire la publicité sur les produits proscrits par le PNNS (Proposition disposant d'une transcription légistique) ; c. Concevoir une nouvelle solidarité nationale alimentaire pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable.
Réformer le fonctionnement des labels (Oui : 100%)	Réformer le fonctionnement des labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agro écologique (Proposition disposant d'une transcription légistique)
Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires (Oui : 98%)	a. Informer les consommateurs du degré de transformation des produits, notamment via un étiquetage obligatoire et la mise en place d'une charte éthique agroalimentaire qui renseigne et qualifie en termes de gaz à effet de serre les auxiliaires techniques et les additifs alimentaires. Informer rapidement et manière obligatoire sur les accidents alimentaires ; b. Interdire l'importation des produits qui sont composés d'auxiliaires technologiques proscrits par l'Union européenne ; c. Interdire progressivement l'usage des auxiliaires de production et des additifs alimentaires sous 5 ans ; d. Taxer les produits-ultra transformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel (Proposition disposant d'une transcription légistique) ; e. Mettre en place des chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les AMAP ou pour des produits bios (Proposition disposant d'une transcription légistique).
Légiférer sur le crime d'écocide (Oui : 99%)	Adopter une loi qui pénalise le crime d'écocide dans le cadre des 9 limites planétaires et qui intègre le devoir de vigilance et le délit d'imprudence, dont la mise en œuvre est garantie par la Haute Autorité des Limites Planétaires (Proposition disposant d'une transcription légistique).

6. Propositions du groupe de travail : Consommer

Objectif	Proposition
Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services (Oui : 98%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Développer puis mettre en place un score carbone sur tous les produits de consommation et les services (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Rendre obligatoire l'affichage des émissions de gaz à effet de serre dans les commerces et lieux de consommation ainsi que dans les publicités pour les marques (Proposition disposant d'une transcription législative).
Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation (Oui : 89,6%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de GES, sur tous les supports publicitaires (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer.
Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution (Oui : 95,9%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Mettre en place progressivement une obligation de l'implantation du vrac dans tous les magasins et l'imposition d'un pourcentage aux centrales d'achat (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Mise en place progressive d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable) jusqu'à une mise en place généralisée en 2025 (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Favoriser le développement les emballages biosourcés compostables pour assurer la transition avant la fin de l'emballage plastique à usage unique ; d. Remplacer une part significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par des modalités plus justes et favorisant les comportements écoresponsables (Proposition disposant d'une transcription législative).
Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable (Oui : 97,9%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Modifier le code de l'éducation pour une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans le modèle scolaire français (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable en en faisant une mission transversale des enseignants ; c. Sensibiliser l'ensemble de la population française en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action (Proposition disposant d'une transcription législative).
Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces (Oui : 95,9%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Contrôler et sanctionner plus efficacement et rapidement les atteintes aux règles en matière environnementale ; b. Renforcer et centraliser l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale.

7. Propositions du groupe de travail : Se déplacer

Objectif	Proposition
Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle (Oui : 96,4%)	a. Inciter à utiliser des moyens de transports doux ou partagés, notamment pour les trajets domicile-travail, en généralisant et en améliorant le forfait mobilité durable, prévue par la récente loi d'orientation des mobilités (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Réduire les incitations à l'utilisation de la voiture en réformant le système d'indemnité kilométrique de l'impôt sur le revenu (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Inciter à utiliser des moyens de transports doux ou partagés.
Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement (Oui : 98,6%)	a. Créer des parkings relais (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Interdire les centres villes pour les véhicules les plus émetteurs de gaz à effet de serre (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Augmenter les montants du Fonds Vélo de 50 à 200 millions d'euros par an pour financer des pistes cyclables (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les autoroutes et voies rapides (Proposition disposant d'une transcription législative).
Réduire les émissions des gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides (Oui : 59,7%)	Réduire la vitesse sur autoroute à 110 km/h maximum (Proposition disposant d'une transcription législative).
Créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse (Oui : 95,9%)	a. Réduire la TVA sur les billets de train de 10% à 5,5% (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Généraliser les mesures tarifaires attractives déjà pratiquées par certaines régions (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Développer un plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares pour en faire des pôles multimodaux (lien avec les voitures, cars, vélos...) (Proposition disposant d'une transcription législative).
Réduire la circulation des poids lourds émetteurs de gaz à effet de serre sur de longues distances, en permettant un report modal vers le ferroviaire ou le fluvial (Oui : 97,3%)	a. Développer les autoroutes de fret maritime (et fluvial), sur des trajets déterminés ; b. Imposer un suivi régulier de la formation des chauffeurs à l'écoconduite (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Imposer aux constructeurs de poids lourds d'adopter la même filière énergétique dans leur recherche et développement ; d. Sortir progressivement des avantages fiscaux sur le gazole, en échange de compensations fortes pour les transporteurs sous forme d'aides au financement accrues pour l'achat de poids-lourds neufs plus propres en remplacement des poids lourds polluants (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Inciter, par des obligations réglementaires et fiscales, au report partiel vers d'autres moyens de transport de marchandises moins émetteurs (Proposition disposant d'une transcription législative) ; f. Obliger les chargeurs à intégrer des clauses environnementales (Proposition disposant d'une transcription législative) ; g. Favoriser le transport de marchandises sur des circuits courts par une modulation de la TVA.
Réduire à zéro les émissions des navires lors de leurs opérations dans	a. Interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs (Proposition disposant d'une transcription législative) ;

<p>les ports (embarquement et débarquement de passagers ou de marchandises) (Oui : 95,9%)</p>	<p>c. Agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires.</p>
<p>Agir sur la réglementation et aider à la transition vers un parc de véhicules propres (Oui : 86,6%)</p>	<p>a. Augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants, afin d'aider davantage les ménages et les professionnels dans leur évolution (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Renforcer très fortement le malus sur les véhicules polluants et introduire le poids comme un des critères à prendre en compte (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs ; les véhicules anciens pouvant continuer de circuler (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Moduler les taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO2 pour encourager les véhicules propres (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Permettre l'accès à des véhicules propres en développant la location de longue durée ; f. Proposer des prêts à taux zéro, avec la garantie de l'État, pour l'achat d'un véhicule peu émetteur (léger et pas trop cher) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; g. Créer des vignettes vertes à positionner sur les plaques d'immatriculation pour les véhicules les plus propres et donnant accès à des services particuliers : accès au centre-ville, places de parking, etc. (Proposition disposant d'une transcription législative) ; h. Prévoir un plan de formation pour les garagistes, et plus largement de la filière « pétrole », pour accompagner la transformation progressive du parc automobile (nouveaux moteurs, carburants, systèmes).</p>
<p>Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents (Oui : 89,9%)</p>	<p>a. Renforcer les plans de mobilité en les rendant obligatoires pour toutes les entreprises (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) peuvent aider à mettre en place ces plans de mobilité en accompagnant les entreprises ; c. Favoriser les plans interentreprises et intra-entreprise (covoiturage, ramassage des salariés en bus, vélo ...) dans le cadre des plans de mobilité ; d. Favoriser des nouvelles modalités d'organisation du travail (Proposition disposant d'une transcription législative).</p>
<p>Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transport sur un territoire (Oui : 95,8%)</p>	<p>a. Mettre en place un portail unique permettant de savoir à tout moment, rapidement et simplement, quels sont les moyens et dispositifs existants sur un territoire pour se déplacer (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Développer un projet d'unification des titres de transport ou de carte multimodale.</p>
<p>Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local comme au niveau national (Oui : 96,6%)</p>	<p>Intégrer les citoyens aux Autorités organisatrices de la mobilité à toutes les échelles (Proposition disposant d'une transcription législative).</p>

<p>Limitier les effets néfastes du transport aérien (Oui : 88,1%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Adopter une écocontribution kilométrique renforcée (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Organiser progressivement la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs d'ici 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps (sur un trajet de moins de 4h) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Interdire la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Taxer davantage le carburant pour l'aviation de loisir (Proposition disposant d'une transcription législative) ; e. Promouvoir l'idée d'une écocontribution européenne ; f. Garantir que l'ensemble des émissions qui ne pourraient être éliminées soient intégralement compensées par des puits de carbone (Proposition disposant d'une transcription législative) ; g. Soutenir, à moyen terme, la R&D dans le développement d'une filière biocarburants pour les avions.
--	---

8. Propositions du groupe de travail : Produire et travailler

Objectif	Proposition
<p>Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets (Oui : 97,2%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Conception : Augmenter la longévité des produits et réduire la pollution ; b. Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée ; c. Rendre obligatoire la possibilité de réparation des produits manufacturés qui sont vendus en France (1), la disponibilité des pièces détachées d'origine pendant une durée définie (2). Mettre en place et à proximité des filières et ateliers de réparation, et rendre accessibles les services après-vente (3) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; d. Rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023. Supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023 – Développer le recyclage des autres matières ; e. Durcir et appliquer la réglementation sur la gestion des déchets.
<p>Développer et soutenir l'innovation de la transition (Oui : 98,6%)</p>	<p>D'ici 2025 tout soutien à l'innovation doit s'inscrire dans une logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone (Proposition disposant d'une transcription législative).</p>
<p>Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique (Oui : 95,1%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Réglementer l'utilisation de l'épargne réglementée gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les banques pour financer des investissements verts - Faire évoluer la gouvernance de la CDC pour soutenir cette logique (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Les entreprises qui distribuent plus de 10M€ de dividendes annuels participeront à l'effort de financement collectif de la transition écologique, à hauteur de 4 % du montant des dividendes distribués, chaque année (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Mettre en place les modalités de financement par loi ou décret avec un emprunt d'État dédié au financement de la transformation des entreprises.
<p>Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Accompagner les salariés et les entreprises dans la transition ; b. Créer une nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau national et régional (Proposition disposant d'une transcription législative).

métiers au niveau régional (Oui : 98,6%)	
Réduire le temps de travail sans perte de salaire dans un objectif de sobriété et de réduction de gaz à effet de serre (Rejeté)	Réduire le temps de travail sans perte de salaire dans un objectif de sobriété et de réduction de gaz à effet de serre (Proposition disposant d'une transcription législative).
Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan (Oui : 95,2%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Annualiser le reporting et l'étendre à toutes les organisations – champ d'émissions au scope 3 - Sanction pour non-réalisation en % du chiffre d'affaire (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Élargir le périmètre de reporting au secteur financier - Renforcer les obligations de rapportage au secteur de la finance ; c. Bonus pour les entreprises ayant une évolution positive - Conditionner les aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre (Proposition disposant d'une transcription législative).
Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics (Oui : 98%)	Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics (Proposition disposant d'une transcription législative).
Protection des écosystèmes et de la biodiversité (Oui : 94,4%)	Protection des écosystèmes et de la biodiversité.
Mieux prendre en compte les émissions gaz à effet de serre liées aux importations dans les politiques européennes (Oui : 97,9%)	Ajustement carbone aux frontières de l'UE (en fonction de l'empreinte carbone) et prise en compte les enjeux de redistribution pour éviter de peser sur les ménages les moins favorisés.
Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous (Oui : 96,5%)	<ul style="list-style-type: none"> a. Amélioration de la gouvernance territoriale/régionale (Proposition disposant d'une transcription législative) ; b. Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergies renouvelables (EnR) (Proposition disposant d'une transcription législative) ; c. Développement de l'autoconsommation (Proposition disposant d'une transcription législative).
Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux (Oui : 98%)	Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.